

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement 20-921 sur la gestion contractuelle.

Que ce règlement est présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 17 septembre 2020

PUBLIC Notice

It is hereby given, by the undersigned general director and clerk of the afore mentioned municipality that:

At the regular meeting on September 15th, 2020, the City Council passed by-law 20-921 on contract management.

That this by-law is currently deposited at the registry office of the city of Waterloo, 417, rue de la Cour, where any interested person may take notice of from 8 :30 to 16 :30 from Monday to Thursday and 8 :30 to 12:30 on Fridays.

This by-law enters into force.

Waterloo, September 17th, 2020

Louis Verhoef